

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 21 MARS 2024

Nombre de membres :

En exercice : 60
Présents : 34
Pouvoirs : 12
Votants : 45

Date de convocation et d'affichage :

13 mars 2024

Numéro :

D20240321_97

Objet :

Contrat option « filière » pour la reprise des matériaux recyclables issus de la collecte sélective pour la période 2024-2029

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace du Vieux Jonc à Saint-Paul-de-Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	S. GAUTIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET		x	JM.GAUTHIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Chantale	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY		x	C. MONIER
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	X		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	X		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	L. LOREAU
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI		x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	JP. GRANGE
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS**

Rapporteur : **Christophe MONIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2023 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L. 541-10 du Code de l'Environnement ;

Considérant, que fin décembre 2023, les pouvoirs publics ont renouvelé les agréments des trois éco-organismes de la filière de responsabilité élargie des producteurs d'emballages ménagers et désormais [étendue aux imprimés et papiers graphiques](#) : [Citeo](#), sa filiale [Adelphe](#) et [Léko](#). Cependant, afin de compléter les conditions de mise en œuvre de la REP Emballages, l'agrément est limité à l'année 2024, alors qu'une durée de six ans était attendue.

Afin de garantir une continuité de service pour les collectivités locales (enlèvements des produits triés, déclarations de tonnages et versements des soutiens), et dans l'attente du futur contrat type unique, un avenant de prolongation a été signé avec Adelphe pour cette période de transition.

Par ailleurs, les contrats de reprise des matériaux recyclables issus de la collecte sélective (acier, aluminium, cartons, plastiques, papiers) sont quant à eux arrivés à échéance au 31/12/2023.

Pour chaque standard de matériau, la CCD choisit librement une des trois options de reprise suivantes :

- « Reprise Filières » proposée par Citeo / Adelphe conformément au Cahier des charges et mise en œuvre par les Filières Matériau ;
- « Reprise Fédérations » proposée par les Fédérations conformément au Cahier des charges et mise en œuvre par leurs Adhérents Labellisés ;
- « Reprise Individuelle » organisée directement par la Collectivité et mise en œuvre par le ou les Repreneur(s) Contractuel(s) qu'elle a choisi(s).

L'option « Reprise Filières » paraît la plus adaptée pour la CCD :

- la Collectivité qui choisit l'option Reprise Filières bénéficie des mêmes conditions de reprise, et en particulier d'un prix unique sur tout le territoire, quelles que soient sa taille et sa situation géographique.
- l'option « Reprise Filières » est proposée par Citeo / Adelphe et mise en œuvre par les Filières Matériaux. Dans le cadre de cette option, les Filières Matériaux s'engagent, selon les matériaux, à reprendre directement ou via des Repreneurs qu'elles désignent aux collectivités la totalité des tonnes de Déchets d'Emballages Ménagers triés conformément aux Standards par Matériau à un prix au moins égal à zéro départ centre de tri ou unité de traitement.
- en cas de défaillance juridique constatée de la Filière Matériaux ou en cas de résiliation de la convention de reprise entre Citeo / Adelphe et la Filière, Citeo / Adelphe prendra toutes les dispositions, dans les meilleurs délais, pour proposer une nouvelle offre de Reprise Filières pour toutes les tonnes de matériaux triés conformément aux Standards par Matériau.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser la Présidente à signer les contrats de reprise option « filières » ainsi que leurs annexes éventuelles, pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029, avec les repreneurs suivants :

Matériau	Repreneur option « filière »
Acier	ARCELOR MITTAL
Aluminium	REGEAL AFFIMET
Aluminium souple	PYRAL
Papier-carton non complexé	REVIPAC
Papier-carton complexé	REVIPAC
Carton	REVIPAC
Plastique	VALORPLAST
Plastique flux développement	CITEO REPRISE
Verre	VERALLIA FRANCE

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 45 voix pour et 1 abstention :

- **D'autoriser** la Présidente à signer les contrats de reprise option « filières » ainsi que leurs annexes éventuelles, pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029, avec les repreneurs suivants :

Matériau	Repreneur option « filière »
Acier	ARCELOR MITTAL
Aluminium	REGEAL AFFIMET
Aluminium souple	PYRAL
Papier-carton non complexé	REVIPAC
Papier-carton complexé	REVIPAC
Carton	REVIPAC
Plastique	VALORPLAST
Plastique flux développement	CITEO REPRISE
Verre	VERALLIA FRANCE

Ainsi fait et délibéré, le 21 mars 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

